

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 mars 2025

Le dix-sept mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le douze mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire

Étaient présents : MM OTERO, PARIS, VERET, TESTU, DURNERIN, PAPILLON, FOSSE, VADCAR, Mmes BERNARD, POTIER, CALONNE

Absents excusés : MME GALLI (POUVOIR M DURNERIN), M RILLAERTS (POUVOIR MME BERNARD)

Secrétaire : Philippe PARIS

Avant de commencer la réunion, M. le Maire a proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant l'autorisation de demander des subventions pour le projet de salle polyvalente, avec les estimations chiffrées les plus récentes. Le conseil municipal a accepté cette proposition.

Monsieur le Maire a demandé l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2024. Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

[1-Présentation du projet de boutique éphémère dans la salle des fêtes \(Délib 2025/001\)](#)

Mme BINET a présenté un projet de boutique éphémère, qu'elle soutient avec plusieurs collègues. Elle avait déjà présenté ce projet à Monsieur le Maire le 12 décembre 2025. Étant donné que ce projet concerne l'utilisation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire a souhaité que Mme BINET le présente à l'ensemble du conseil.

Mme BINET a demandé l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes deux jours par mois, de préférence le jeudi et le vendredi, de 9h30 à 18h00, pour installer une boutique éphémère. Cette boutique regrouperait dix créateurs locaux, dont l'entreprise de Mme BINET. Les produits proposés seraient des vêtements neufs, sacs, accessoires, bougies, bijoux, parfums, perles, bracelets, impressions 3D, gravures sur bois et métal, tricots, etc. Les exposants sont assurés contre le vol. Mme BINET a demandé que le tarif de location de la salle soit adapté pour ne pas imposer de charges trop importantes à ce type de commerce.

Mme BINET a quitté la séance après sa présentation.

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet pour l'année 2025, aux conditions suivantes :

_ Les dates d'ouverture de la boutique seront fixées en fonction des disponibilités de la salle et programmées pour l'année 2025.

_ La location sera possible au tarif préférentiel de 100 € par jour, électricité comprise.

_ Une convention sera établie entre Mme BINET et la commune pour définir les conditions d'utilisation de la salle.

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

[2-Délibération d'adhésion au groupement de commande SDE Accord cadre d'achat d'électricité 2026-2029 \(Délib 2025/002\)](#)

Monsieur le Maire a informé le conseil que la commune était invitée à renouveler son adhésion au groupement d'achat d'électricité géré par le SDE76, datant de 2018. Cette adhésion permet de bénéficier de tarifs préférentiels et d'éviter une procédure complexe d'appel d'offres. Elle permet également de profiter de l'expertise du SDE dans la gestion de ces contrats.

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

[3- Adhésion au groupement de commande DUERP du Centre de gestion \(Délib 2025/003\)](#)

Monsieur le Maire a rappelé que le contrat pour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec le Centre de Gestion 76 arrivait à échéance. Il a précisé que le code du travail oblige toutes les activités professionnelles à réaliser une évaluation des risques professionnels, qui est formalisée par le DUERP.

La commune de Vieux-Manoir a mis en place ce document de prévention et de gestion des risques avec le Centre De Gestion (CDG) depuis le début du mandat, et une révision annuelle est effectuée.

L'adhésion à un groupement de commande permettrait de diminuer les coûts de ces prestations. La dépense annuelle actuelle est de 780 €. Avec ce groupement, la commune pourrait ne pas avoir à nommer un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), et la dépense pourrait être réduite à 527 € par an.

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

[4-Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de la communauté de communes \(Délib 2025/004\)](#)

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport de la Cour Régionale des Comptes du budget de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et invite l'assemblée à prendre connaissance de la situation

La CCICV, créée en 2017, regroupe 64 communes et plus de 55 000 habitants. Bien qu'elle exerce les compétences obligatoires, son intégration financière et la gestion de ses services sont jugées faibles.

En matière d'aménagement, la CCICV a entrepris la révision du schéma de cohérence territoriale et la préparation d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Elle assure également le développement économique, notamment par la gestion de zones d'activité et d'hôtels d'entreprises, bien que cette dernière activité soit en voie d'extinction.

La gestion des déchets ménagers est financée par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui dégage des excédents importants, et dont les taux doivent être harmonisés. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont déléguées à des syndicats de bassin versant, dont le statut juridique doit être vérifié.

La situation financière de la CCICV est confortable, avec des recettes qui progressent plus vite que les dépenses, une capacité d'autofinancement brute élevée et un endettement quasi inexistant. Cependant, des investissements importants seront nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et pour l'élargissement de ses compétences.

Des difficultés ont été constatées dans le fonctionnement des régies de recettes, nécessitant des actions correctrices et des contrôles périodiques. Le rapport recommande également d'améliorer la fiabilité des comptes, de sécuriser les délégations de compétences, et de réaliser un diagnostic territorial financier et fiscal en vue de l'adoption d'un projet de territoire.

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

[5- Axes stratégiques budgétaires pour l'année 2025 \(Délib 2025/005\)](#)

Grands axes budgétaires :

Monsieur le Maire indique que les éléments qui sont présentés à l'assemblée sont des éléments qui ont été débattus lors de la réunion de la commission finance du 03 mars 2025 et seront introduits dans la construction du budget communal qui sera présenté au Conseil Municipal du 8 avril 2025.

Monsieur le Maire propose que les principales dépenses de l'année concernent: le renouvellement partiel du matériel informatique et la lutte contre les cyberattaques, le matériel et les fournitures d'espaces verts, la réfection des toitures des sanitaires de l'école et de l'église, le maintien du même budget annuel de l'école comme depuis le début du mandat, la réalisation de la future salle polyvalente, la vente de l'ancien tracteur, le relamping ainsi que la fin des travaux de la Route Départementales RD122.

Taux d'imposition (Délib 2025/005):

Monsieur le Maire a suggéré de ne pas augmenter les taux des taxes communales. La Communauté de Communes ne prévoit pas non plus d'augmentation des taxes, selon le Débat d'Orientations Budgétaire du 25 février 2025.

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

6- Salle Polyvalente (Délib 2025/006 et 2025/007)

Retour sur les appels d'offres de la construction

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres des entreprises. Les marchés sont décomposés en 9 lots de marchés publics et que 60 offres ont été présentées par des entreprises. Certaines offres ont été écartées car présentées hors délai.

Le coût cumulé des offres s'établit à 1 141 531,51 € TTC soit 8,85 % de moins que l'estimation de maître d'œuvre. Par prudence et compte tenu de l'évolution des coûts au regard de la date de démarrage du chantier qui n'est pas encore fixée, Monsieur le maire indique que le budget de l'opération sera construit sur la base de l'estimation et non des offres.

Stratégie de financement du projet de Salle Polyvalente et étude d'impact budgétaire du projet

Monsieur le maire présente l'étude d'impact financier du projet de construction de la salle polyvalente qui détaille le coût du projet, les sources de financement et les impacts financiers et socio-économiques pour la commune. Le coût total du projet est estimé à 1 420 312,43 €, avec un reste à charge pour la commune de 572 589,83 € après subventions, ce qui représente un taux de subvention attendu de l'ordre de 60 %.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait sollicité l'analyse de la DRFIP, qui a conclu que la commune présentait une bonne capacité de désendettement, avec un endettement de 38,5 %, inférieur à la moyenne des communes rurales.

Monsieur le Maire expose que plusieurs scénarii de financement sont envisagés, incluant des emprunts, sans augmentation de la fiscalité locale ni vente de biens immobiliers communaux. L'échéancier de financement prévoit des dépenses échelonnées entre 2023 et 2026, avec un pic en 2026.

Monsieur le Maire précise que le projet pourrait nécessiter une autre organisation des temps de travail des agents communaux et qu'il apportera des bénéfices socio-économiques tels que l'amélioration des équipements culturels, le renforcement du lien social et l'augmentation de l'attractivité de la commune.

Monsieur le maire expose que les risques financiers de cette opération concernent la hausse des taux d'intérêt et les difficultés à obtenir les subventions et présente des scénarii optimistes, pessimistes et intermédiaires.

L'analyse conduit toutefois à ce que le projet est jugé financièrement viable avec des subventions et bénéfique pour la commune.

Monsieur le Maire précise que les décisions des financeurs pour les subventions sont attendues au début de l'été et que c'est qu'à ce moment-là que le choix des emprunts et de la décision de poursuivre sera à prendre selon le niveau des subventions accordées.

Autorisation donnée au maire de déposer les demandes de subventions relatives au projet de salle polyvalente (Délib 2025/006 et 2025/007)

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant et demande une autorisation de signature concernant les demandes de subventions au titre de la Dotation de Solidarité sur l'Investissement Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès du conseil Départemental selon les indications ci-après :

Le coût total du projet est estimé à 1 420 312,43 €TTC, réparti comme suit :

Etudes préalables	15 800,00€
Etudes de conception	129 880,92€
Réalisation	1 196 931,51€
Branchements	30 000,00€
Travaux indirects	11 000,00€
Equipements et mobiliers	36 700,00€
Total	1 420 312,43€

Les subventions sollicitées s'élèvent à :

DSIL	276 585,49€
DETR	319 137,11€
Département 76	252 000,00€

Monsieur le maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité accepte la proposition.

7 – Questions diverses

_Bibliothèque municipale. Monsieur OTERO rappelle qu'il n'y a plus d'animateur. Après échange, il est décidé qu'un appel à candidature numérique sera diffusé prochainement.

_Prise de fonction de Théo FARMANEL. Monsieur le Maire se félicite du recrutement de ce nouvel agent communal en rappelant qu'il a été très difficile de recruter quelqu'un de compétent. Les retours, tant des habitants que de l'équipe municipale, sont très positifs après quelques semaines.

_Projets de réutilisation des bâtiments communaux. Monsieur le Maire fait part de plusieurs hypothèses dont une cession de l'atelier communal. Après débat, le Conseil Municipal désapprouve le choix de vendre l'atelier considérant que la commune n'avait pas les moyens de fournir un site adapté pour cette fonction communale indispensable.

_Gestion du comité des fêtes. Monsieur le Maire regrette l'inaction depuis plusieurs années de cette association communale et déplore le manque de gouvernance malgré ses relances auprès des responsables. Il indique avoir pris contact avec la préfecture pour étudier les possibilités de réactiver cette association aujourd'hui atone.

Les prochaines dates :

- _ Finalisation du remplacement des têtes LED de l'éclairage public en cours
- _ A compter du 22 mars : réalisation d'une tranchée en accotement pour raccorder le bâtiment agricole au transformateur au hameau de Saint-Aubin
- _ 24 et 25 mars : reprise des accotements au droit de l'affaissement sur RD122
- _ 27 mars 2025 à 18h30 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- _ 31 mars 2025 : Conseil communautaire pour le vote du budget
- _ En avril à confirmer : fin de l'opération de traverse de bourg avec réalisation de la couche de roulement sur toutes les zones aménagées (centre-bourg et Saint Aubin)
- _ 8 avril 2025 : Conseil Municipal du budget
- _ 8 mai 2025 : Commémoration 80e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

La séance est levée à 22h40